



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 10812

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les conséquences sanitaires de l'exposition à l'amiante. Depuis plusieurs années, la communauté scientifique dispose de données démontrant clairement la corrélation entre la manipulation d'amiante dans le cadre professionnel et la survenue de maladies graves de la plèvre. De nombreux cas de cancers avaient également été recensés dans l'entourage proche d'ouvriers qui ramenaient à leur domicile des vêtements de travail chargés de fibres d'amiante. Une récente étude épidémiologique vient par ailleurs de souligner l'importance des risques liés à l'exposition passive à l'amiante. Sont notamment concernées les personnes qui ont travaillé dans des locaux amiantés, ainsi que les riverains d'entreprises ayant rejeté dans l'air des fibres d'amiante. Ainsi, des mésothéliomes pleuraux, pathologies caractéristiques d'une exposition prolongée à l'amiante, ont été diagnostiqués chez cinq enseignants qui avaient exercé pendant plusieurs années dans l'université de Jussieu. Ces faits confirment d'ailleurs les avertissements émis depuis près de trente ans par le comité anti-amiante Jussieu. Alors que les experts redoutent un doublement des décès liés à l'amiante dans la décennie à venir, beaucoup reste encore à faire en matière de prévention mais également d'indemnisation des victimes de ce matériau, qui voient régulièrement leurs droits remis en question. Par ailleurs, l'ampleur des conséquences sanitaires de l'exposition à l'amiante apparaît aujourd'hui largement sous-estimée par les autorités en charge de ce dossier. En conséquence, il lui demande quelles mesures sont actuellement prises par le Gouvernement pour prendre la pleine mesure de ce problème et y apporter des réponses adaptées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10812

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7211

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)